



NOTE DE POLITIQUE

SUR LE MÉCANISME POUR LA MISE EN ŒUVRE EFFICACE ET LA RATIFICATION DE INSTRUMENTS INTERNATIONAUX RELATIFS À LA PÊCHE ET À L'AQUACULTURE DANS L'UNION AFRICAINE ÉTATS MEMBRES (EM DE L'UA)

REMERCIEMENTS

Cette note d'orientation a été élaborée à partir de la mission de conseil (n° de marché : 09/AU-IBAR/000/DGII/22) menée par le Centre d'excellence africain en résilience côtière au Université de Cape Coast pour le Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine (UA-IBAR) dans le cadre de son projet de gouvernance des pêches (FISHGOV 2) financé par l'Union africaine et Union européenne.

Résumé exécutif

Le recours à des instruments mondiaux peut contribuer à promouvoir des pêcheries et une aquaculture durables. activités ainsi que l'exploitation durable des ressources environnementales dans un pays. Dans cette politique En bref, nous donnons un aperçu des principaux défis auxquels est confrontée la domestication des instruments mondiaux, y compris des arrangements institutionnels fragmentés ou non coordonnés pour la gestion des pêches, une capacité technique et financière limitée et des priorités nationales concurrentes entravant le processus de domestication des instruments mondiaux par les États membres de l'UA. Stratégies pour une domestication efficace par les États membres de l'UA, les instruments prioritaires ont été proposés, ainsi qu'un mécanisme de suivi. et rendre compte de la mise en œuvre documentée pour examen.

1. Introduction

Une analyse de la mise en œuvre des instruments prioritaires au sein des États membres de l'UA a montré que leur domestication n'a pas été efficace. La nécessité d'évaluer les défis qui ont entravé les processus impliqués dans la domestication des instruments prioritaires pour chaque État membre de l'UA ne peut être surestimé. Dans ce mémoire, nous avons décrit des stratégies et un mécanisme pour améliorer la situation pour un secteur de la pêche et de l'aquaculture durable en Afrique.

2. Méthodologie

La méthodologie utilisée comprend :

- Analyse de bureau et de contenu des défis affectant la domestication par les États membres de l'UA de instruments prioritaires sélectionnés par l'UA-BIRA
- Élaboration de stratégies qui faciliteront la ratification et d'un mécanisme d'évaluation de la mise en œuvre des instruments ratifiés.

3. Résultats

Les résultats sont :

- 3.1 Défis institutionnels : i) Fragmentation de la structure organisationnelle du gestion des pêcheries : chevauchements, lacunes, voire conflits de responsabilités et ii) coordination inefficace entre les institutions ainsi que les

processus bureaucratiques dans la domestication et la mise en œuvre de ces instruments internationaux.

3.2 Priorités concurrentes : existence de priorités nationales concurrentes telles que la pauvreté l'atténuation, les questions de sécurité, la gestion des conflits, la fourniture de soins de santé, etc., ne favorisent pas la prise en compte des questions législatives sur la pêche comme priorité de l'attention et du budget de l'État allocation.

3.3 Structure juridique et considérations politiques : i) Instruments législatifs nationaux en matière de pêche et les cadres nécessitent un addendum, un amendement ou une révision complète s'adapter aux dispositions des instruments mondiaux, ii) existence et utilisation abusive de deux différentes approches, à savoir monistes et dualistes, en matière de domestication des traités.

3.4 Capacité technique limitée : i) Insuffisance des capacités techniques ii) utilisation de produits non qualifiés des personnes occupant des postes stratégiques d'où le changement souhaité peut émerger en raison de relation.

Ces actions proposées fournissent un cadre de coopération régionale en faveur du domestication des instruments requis. Des cadres juridiques sont nécessaires pour soutenir actions en raison de la nature diffuse des problèmes. Il est important de délimiter responsabilités pour des actions difficiles à contrôler. Cette intervention met en place des processus lieu d'amélioration continue.

4. Conclusion

Stratégies et mécanismes de coopération nationale et régionale en faveur de la domestication des les instruments mondiaux prioritaires sont présentés. Cela ouvre la voie à une amélioration continue.

5. Recommandations politiques

5.1 Relever les défis spécifiques à chaque pays qui affectent la domestication efficace de la priorité instruments.

5.2 Délimitez les responsabilités pour les actions difficiles à surveiller.

5.3 La nécessité d'une professionnalisation du secteur et de la formation d'experts juridiques en matière de pêche est attendu depuis longtemps.

5.4 Une coordination interinstitutionnelle au niveau national au sein de chaque État est nécessaire de toute urgence, c'est-à-dire entre agences de pêche et d'environnement.

5.5 Développer des pistes de partage d'expériences entre États membres pour mieux comprendre la domestication les pratiques.

5.6 La nécessité d'intégrer les centres d'excellence dans les réseaux politiques est essentielle pour renforcer base factuelle pour la prise de décision.

Références et sources suggérées

1. **Tout Arif, A. (2008).** Une introduction à la recherche sur le droit international de la pêche. Cité de https://www.nyulawglobal.org/globalex/International_Fisheries_Law.html#Intro le 22-08-2022
2. **Blasiak, R. et Wabnitz, CCC (2018)** Aligner l'aide à la pêche avec le développement international cibles et objectifs, Marine Policy 88:86-92.
3. **FAO (1995).** Code de conduite pour une pêche responsable. Rome. 41 p.



Figure 1 : Organigramme proposé pour l'implication institutionnelle dans la mise en œuvre et le suivi du processus de domestication (Source : ACECoR, Université de Cape Coast, 2023).

Les stratégies et mécanismes proposés (voir Fig. 1) comprennent i) consultations des parties prenantes, ii) le renforcement et le développement des capacités, iii) mettre en place et/ou renforcer des structures multisectorielles comités au niveau national, iv) sensibilisation du public v) implication des Régions

Les organismes de pêche et vi) mettre en place des systèmes participatifs de suivi et d'audit. Le dernier comprend le développement d'un logiciel ouvert de suivi et de visualisation, la promotion de plateformes citoyennes au niveau national et rapports biennaux à l'UA et au BIRA.

4. **FAO (2020)**. La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2020. La durabilité en action. Rome. <https://doi.org/10.4060/ca9229fr>
5. **En ligne Willmann, R. (2001)**. Instruments internationaux de gestion des pêches dans l'océan Indien. https://aquadocs.org/bitstream/handle/1834/854/rolf_willmann.pdf?sequence=1&isAll dû = y
6. **Agbodji K. 2017**. Etude de l'impact du commerce illicite de l'ivoire sur la conservation de l'éléphant d'Afrique (*Loxodonta africana*) au Togo. MSc CITES/Université Internationale de Andalousie.
7. **CITES (1973)**. Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (modifié en 1979). Secrétariat CITES, Genève.
8. **Hutton, J. et Dickson, B. (2002)**. Espèces en voie de disparition, Convention menacée : le passé,
9. **Présent et avenir de la CITES** : la Convention sur le commerce international des espèces en voie de disparition. Fiducie pour les ressources africaines. Earthscan Publications Ltd.
10. **Hemley, G. (1994)**. Commerce international des espèces sauvages : un ouvrage de référence CITES. Bibliothèque du Congrès Catalogage dans les données de publication. ISBN : 1-55963-348-4.
11. **Secrétariat de la Convention de Ramsar, (2013)** Le Manuel de la Convention de Ramsar : un guide du Convention sur les zones humides (Ramsar, Iran, 1971), 6e éd. Secrétariat de la Convention de Ramsar, Gland, Suisse. <http://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/library/manual6-2013-e.pdf>.
12. **Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture [UNESCO]. (1971)**. Convention sur Zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitat de la sauvagine.
13. **MacKay, H., et coll. (2009)** « Le rôle des technologies d'observation de la Terre (EO) dans le soutien Mise en œuvre de la Convention de Ramsar sur les zones humides. " Journal of Environmental Gestion 90. Symposium GlobWetland : Regard sur les zones humides depuis l'espace. 2234- 2242. ScienceDirect. La toile.
14. **Shine, C. et de Klemm. C, (1999)**. Les zones humides, l'eau et le droit : utiliser le droit pour faire progresser les zones humides conservation et utilisation rationnelle. Gland : UICN et Bonn : Centre du droit de l'environnement de l'UICN. <http://www.ecolex.org/server2.php/libcat/docs/LI/MON-064123.pdf>.
15. **Koester, Veit. (2012)** « Testing Times : l'efficacité de cinq mesures internationales liées à la biodiversité Conventions - Par Karin Baakman." Revue de la Communauté européenne et internationale Loi environnementale. Source commerciale complète, 67-70.
16. **Anwadike, Colombie-Britannique (2020)**. Conservation de la biodiversité au Nigeria : perception, défis et possibles remèdes. Curr. Enquête. Agricole. Curr. Rés, 8(10), 10-32474.
17. **Birhanu, FM (2010)**. Défis et perspectives de mise en œuvre de l'accès et du partage des avantages régime de la Convention sur la diversité biologique en Afrique : le cas de l'Éthiopie. Accords environnementaux internationaux : politique, droit et économie, 10(3), 249-266.
18. **Botchway, TP et Hlovor, IK (2019)**. Atténuer les défis liés à la mise en œuvre de la convention sur la diversité biologique au Ghana. Journal du durable Développement, 12(3), 91-102.
19. **Chege, AN (2005)**. De la politique internationale à la pratique nationale : les défis de la mise en œuvre la Convention sur la diversité biologique (CBD) au Kenya (thèse de doctorat).